



FICHE PROGRAMME

2022-2023

ATELIER ART FLORAL

VOREPPE

SAMEDI DE 10H À 12H

M.J.C. 178, Avenue Honoré de Balzac 38340 VOREPPE

DATE	THÈME	A APPORTER
08 octobre	“ Equinoxe ” Travail de prêles	Le support de l'année
19 novembre	“ Moisson fleurie ” Cornet de paille	Le support de l'année
10 décembre	“ Noël tressé ” Travail de tressage	Le support de l'année, j'amène une guirlande de 1m de mon choix
14 janvier	“ Élan futuriste ” Travail de feuilles	Le support de l'année
25 février	“ Face à face ”	Le support de l'année et deux miroirs de 10/10 CM
11 mars	“ Panier printanier ”	Le support de l'année
29 avril	“ Oeufs et reliefs ” Travail de sculpture.	Le support de l'année et 12 demi coquille d'oeufs
13 mai	“ Découverte des arts japonais ” Ikebana ou Kokedama	J'apporte le support de l'année pour l'Ikebana
10 juin	“ Transparence encagée ”	Le support de l'année

RESPECTEZ LES CONSIGNES SANITAIRES EN VIGUEUR DANS LES LOCAUX

Matériel à apporter à chaque atelier :

Sécateur, couteau à lame, ciseaux, pince coupante, torchon, tablier, éponge, toile cirée de ±1mx1m, règle, agrafeuse + agrafes, cutter + lames, crayon + papier, appareil photo, contenant pour Le transport de vos compositions.

Inscriptions	Yvonne PREVOT 06 31 99 62 43	Mail prevot2003@yahoo.fr
Animateur Floriscola	Alain HERY 06 62 60 93 18	Mail animefloral38@oobien.com
Responsable Floriscola	Commission activités	07 49 22 86 58 / Laure-Anne 06 09 22 57 29

TARIFS	MODALITÉS
Adhésion Floriscola : 10 €	A régler lors de la 1 ^{ère} inscription à Floriscola (différent du chèque Atelier et du chèque Support) à retourner avec vosre fiche d'inscription et vosre fiche d'adhésion dûment remplies. La carte de membre de l'Association vous sera adressée par courriel ou courrier.
Support de l'année : 5 €	“ Nouveau support ” Par chèque séparé à régler lors du 1er atelier
Prix unitaire de l'atelier : 30 €	Le règlement devra être effectué impérativement 15 jours avant la date du premier atelier, puis d'un atelier pour le ou les suivants. Mentionner le lieu, la date de l'atelier au dos du chèque. L'inscription sera validée seulement à la réception du chèque
Chèques à établir à l'ordre de Floriscola à remettre à Yvonne Prévot ou à expédier à MJC Section Art Floral (à l'attention d'Yvonne Prévot) 178, Av. Honoré de Balzac 38340 Voreppe	

En cas d'empêchement, prévenir minimum 15 jours avant l'atelier, passé ce délai il n'y aura pas de remboursement, vous pourrez soit vous faire remplacer, soit récupérer vos fleurs.